



REUNION DU 15 MAI 2020

Ce CHSCT s'est déroulé en audioconférence du fait de la pandémie liée au Covid 19.

A l'ouverture de la séance, nous avons fait lecture de la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur le Président,

Le gouvernement a décidé la date du 11 mai pour entamer le déconfinement. Les multiples discours infantilisants ne changent aucunement le fond du message : débrouillez-vous, mais allez travailler !!

Le confinement a été décidé le 17 mars pour compenser le manque criant de moyens hospitaliers suite aux politiques d'austérité menées dans les services publics depuis des années, mais aussi pour pallier le manque d'anticipation de ce gouvernement.

De nombreux salariés du privé, des fonctionnaires, les 1ers de corvée, ceux qui ne sont rien, sont aujourd'hui ceux qui maintiennent la continuité du pays et « en même temps » ceux qui subissent l'arrogance de ce gouvernement.

Submergé par ses propres manques, il aurait pu tirer les leçons et mieux préparer, anticiper, donner les moyens d'un déconfinement assurant la sécurité sanitaire de la population. Mais la priorité d'Emmanuel Macron n'est pas celle-ci, sa priorité à lui, c'est faire retourner la population au travail en continuant à la priver du reste de ses libertés individuelles et collectives.

La confiance ne s'impose pas par de grandes phrases d'union nationale sacrée ou encore de références détournées aux jours heureux.

A la DGFIP, depuis des années, les agents s'entendaient dire qu'ils étaient un coût, trop nombreux, effectuant des missions pouvant être supprimées, privatisées, externalisées, simplifiées, etc.... Il aura fallu cette crise sanitaire pour que le gouvernement découvre qu'ils sont essentiels à la continuité de l'État et effectuent des missions régaliennes. Selon les termes même de Gérard

Darmanin, « la DGFIP contribue à la continuité de l'État, au soutien à la vie économique et financière du pays ».

Dans notre administration, la phase de confinement et son PCA ont laissé place au PRA dans un contexte où rien n'est assuré ni garanti pour la protection sanitaire des agents puisque les doctrines et consignes varient à cause de moyens non disponibles. Ainsi, lors de l'audio conférence du 5 mai, Bruno Le Maire a dit : « oui, nous avons manqué de masques et je préfère le dire : nous n'avons pas de masques pour chaque agent. Donc, nous proposons d'équiper en priorité les agents au contact de collègues ou du public : telle est notre doctrine. Pour tous les autres cas, les agents devront s'équiper par eux-mêmes, y compris pour les transports en commun domicile travail. »

Concernant notre département, depuis le début des réunions téléphonées du CHSCT, la CGT Finances a fait le choix de ne faire participer qu'une seule de ses représentantes pour limiter les interventions et permettre ainsi des échanges plus utiles.

Aujourd'hui, nous tenons un véritable CHSCT et nous sommes étonnés de voir que la convocation a été adressée à un représentant syndical qui n'est pas élu dans cette instance, aurait-il été désigné expert avant même l'envoi des convocations ?

Si les réunions téléphonées du CHSCT durant la période de confinement ne constituent pas de véritables instances, le CHSCT a un règlement intérieur qui doit être respecté, même si nous sommes dans une période exceptionnelle.

Concernant les questions diverses, la CGT vous a adressé ce matin un mail regroupant les questions posées par les agents et pour lesquelles ils sont en attente de réponses. »

Avant d'aborder l'ordre du jour principalement axé sur le plan de reprise de l'activité, le Président a fait un point sur la situation dans le département où la situation s'améliore lentement dans les hôpitaux.

Pour la DDFIP, deux collègues sont en quatorzaine, mais leur état ne suscite pas d'inquiétude.

Le Préfet est tenu informé au fur et à mesure.

ORDRE DU JOUR

I - Plan de reprise de l'activité (PRA)

Pour le Président, le PRA de la Direction Générale sera celui de la DDFIP 89 mais il sera progressif et différencié.

Il assume totalement le fait que tous les services ne soient pas au même niveau en termes de reprise.

Les avancées entre chaque niveau du PRA se feront en fonction de l'évolution de la situation. Il faut être prudent, les missions de niveau 3 se feront quand cela sera possible.

Concernant la situation des effectifs, l'Yonne est au même niveau que le national :

- 45 % en présentiel (le contrôle fiscal est à 22 %, les SIP et SIE à 45 %, les SPF à 53 %)
- 16 % en télétravail (le contrôle fiscal est à 53 %, les SIP à 16 %, les SIE à 7 %)

Sur un effectif total de 431 agents, 70 sont en télétravail et 195 en présentiel.

Le Président reste attaché à la sécurité des agents. Il faut donc continuer à privilégier le télétravail et pour les agents en présentiel, les postes de travail doivent être aménagés afin de respecter les consignes de distanciation.

II- Point sur le budget

La demande de stores pour la DDFiP a été validée à l'unanimité.

Concernant les exercices incendie, ils ne pourront pas se dérouler tel que nous avons l'habitude de le faire. Ainsi, il est important de vérifier le bon fonctionnement des alarmes, mais les évacuations ne se feront pas, les agents seront informés à l'avance de ces exercices et les consignes seront rappelées.

Concernant les autres dépenses, nous avons validé l'achat de visières de protection, et 6 colonnes de distribution de gel hydroalcoolique seront financées par le CHSCT pour les plus gros sites (accueil contribuables).

III - Questions diverses

Comme nous l'avons précisé dans notre déclaration liminaire, afin de faciliter le déroulement de cette réunion téléphonique et de la rendre la plus efficace possible, nous avons adressé un mail au Président le matin regroupant les différentes questions que nous souhaitons poser.

Nous reprenons ci-dessous les questions et les réponses apportées par l'Administration.

1) Concernant l'ordonnance des RTT et les congés :

- CGT : Quid des congés 2019 qui n'ont pas pu être posés ?

M. Augier : Pas de confirmation de la DG à ce jour, mais ils devraient pouvoir être posés sur le CET. Nous attendons la note

- CGT : Quid du déplafonnement des CET qui sont pleins ?

M. Augier : L'arrêté a été publié le 11 mai 2020. Il valide le déplafonnement à 70 jours (contre 60 actuellement) et la possibilité d'y mettre 20 jours par an (au lieu de 10 actuellement)

- CGT : Quid de la prise de congés en période estivale ? Sera-t-il possible de poser des congés ?

M. Augier : Oui comme d'habitude, chaque agent pourra poser des congés durant l'été

- CGT : La note départementale sur les congés et RTT a été envoyée : la CGT Finances Publiques dénonce cette ordonnance qui crée des injustices entre agents. Les agents n'ont pas choisi d'être confinés et de ne pas pouvoir être en télétravail.

M. Augier : Nous avons arrondi au mieux pour les agents pour la période du 16 mars au 16 avril. Sur la période après 17 avril, nous sommes dans l'attente de la fin de la période de sécurité sanitaire.

CGT : Des agents en télé travail sur des missions non prioritaires ont continué leur activité durant le confinement alors que des agents prioritaires ne pouvaient pas venir travailler tous les jours (à cause de la distanciation). Les ordinateurs ne pouvaient-ils pas être redéployés comme cela s'est fait dans d'autres départements ?

M. Yunta : J'ai pris la décision de ne pas retirer des micros à des agents non prioritaires mais qui étaient déjà en télétravail.

- CGT : Pourquoi l'aménagement horaire (remise de temps au compteur pour les agents n'effectuant pas leur temps horaire journalier) s'arrête le lundi 18 mai alors que c'est le 2 juin pour les ASA ?

M. Augier : Il n'y a aucun rapport entre les deux. L'aménagement horaire concerne le PCA mais nous avons mis une semaine de plus pour permettre le PRA. Les ASA ne s'arrêtent pas le 2 juin, c'est plus un problème technique dans SIRHIUS. Une ASA spécifique garde d'enfant sera créée, nous regarderons au cas par cas les agents qui ne pourront pas mettre les enfants à l'école. Une autre ASA spécifique agents en situation de fragilité sera aussi créée.

- CGT : Quid de la neutralisation des écrêtements horaires ? jusqu'à quand sera-t-elle appliquée ? Sera-t-il possible de prendre plus d'une journée de récupération pour « écluser » le nombre d'heures ?

M. Augier : La neutralisation de l'écrêtement sera toujours d'actualité en mai et on informera les agents avant de supprimer le report des heures. Sur la possibilité de prendre plus d'une journée de récupération, il semble logique que ce soit possible, cependant, nous devons attendre la décision de la DG pour la possibilité de poser dans SIRHIUS.

2) Concernant les frais de repas :

CGT : Le décret n°2020-404 du 7 avril 2020, paru au JO du 8 avril permet aux agents de se faire rembourser forfaitairement 17,50€ lorsque la restauration sur place est fermée (y compris pour ceux bénéficiant de titres restaurant). Qu'en est-il pour les agents de l'Yonne ?

M. Augier : Nous sommes dans l'attente d'une décision de la DG.

3) Concernant le télétravail :

CGT : Des agents non prioritaires demandent à télétravailler. Qu'en est-il au niveau des ordinateurs portables ? Comment sont-ils attribués ?

M. Augier : La logique est de regarder les besoins de chaque service (agent empêché) plutôt que le choix d'un agent qui voudrait faire du télétravail.

M. Yunta : Les demandes de télétravail se regardent au cas par cas.

4) Concernant les règles d'hygiène :

CGT : Aucune heure supplémentaire n'a été allouée aux femmes de ménages (berkani ou prestataires).

La CGT demande que les heures de ménages soient augmentées pour que le nettoyage soit fait comme c'est préconisé.

Les préconisations mentionnent que les personnels intervenants doivent veiller à nettoyer de manière soignée les poignées de porte, interrupteurs, boutons d'ascenseurs.... ne sont pas faits. Qu'est-il envisagé par la direction ? Sur Auxerre, par exemple, les poignées ne sont pas faites. Les femmes de ménage ne portent pas de masque et ne respectent pas les règles de distanciation sociale.

Concernant le matériel commun (photocopieur), qu'est-il envisagé comme mesure d'hygiène ? Pas de gel hydroalcoolique à proximité. Idem dans les coins repas (pour nettoyer notamment les poignées des fours micro-onde)

M. Augier : On donne aux agents de quoi sécuriser leur environnement (gel, lingettes). Quant aux femmes de ménage, la consigne est que si elles interviennent dans un bureau sans pouvoir respecter la distanciation, les agents sortent du bureau en attendant.

CGT : Qu'en est-il des masques puisque les agents sont amenés à se déplacer dans les locaux et que leur configuration ne permet souvent pas la distanciation sociale ? (couloirs trop étroits)

Problème au niveau de la pointeuse au CFP Auxerre, couloir exigü, porte pour entrer à tirer jamais nettoyée.

M. Augier : Il faut respecter les règles d'hygiène et se laver les mains à chaque fois ou utiliser le gel.

CGT : Concernant le courrier, y a-t-il une mise en « quarantaine » de 24 à 48h de prévue ? (à l'instar de ce qu'il est préconisé pour les achats des particuliers)

M. Augier : Le courrier peut être « écarté » pendant 24h mais le virus n'est pas actif sur les surfaces inertes.

5) Concernant le déconfinement :

CGT :

- Au PCR, la reprise de la totalité des agents est impossible compte tenu des locaux comment cela va-t-il se passer ? Des agents ont demandé le télétravail, sans ordinateurs disponibles pour l'instant. Même en installant des parois en plexiglas, les agents seront trop près l'une de l'autre. Quelles solutions ? les agents veulent travailler, ne pas être en ASA d'office et perdre des RTT.
- Il en est de même dans le bureau des inspecteurs du SIE d'Auxerre, où lors du confinement il était impossible d'être 2, au déconfinement cela devient possible mais le 3^{ème} inspecteur est sensé revenir en juin une dizaine de jours.
- Au SPF d'Auxerre, les agents sont en face les uns des autres. La pièce est grande, mais les m² ne peuvent pas être utilisés pour espacer les bureaux compte tenu de la disposition des perches informatiques. Quelle solution ?
- D'autres services ont des espaces restreints. Lorsque tous les agents actuellement en ASA seront de retour le 2 juin comment se passera-t-il ?

Autant de questions qui inquiètent les agents, car ils ont été échaudés par la mise en ASA d'office et le vol de RTT et de congés.

M Yunta : Le 2 juin n'est pas une date butoir. Le PRA est mis en place différemment selon les services. La sécurité sanitaire des agents est prioritaire. La situation sera étudiée au cas par cas.

6) Concernant la réception du public :

CGT : La réception du public (sous certaines conditions) est prévue dès lundi 18 mai. Comment seront respectées les règles sanitaires ?

M. Yunta : Nous sommes en attentes de plexiglass, ils devaient être livrés mardi mais on ne sait pas où ils sont ... Ces plexiglass ont pour but de protéger les agents d'accueil. Concernant des situations particulières où la distanciation n'est pas possible, on passera par des entreprises privées locales pour en acheter.

Un marquage au sol va être fait pour permettre la distanciation entre les contribuables.

Aucun accueil sur rendez-vous ne se fera tant que les sites ne seront pas équipés.

CGT : Actuellement à Auxerre, les box de réception sont occupés par des agents « délocalisés des secteurs » car ils sont trop dans un même bureau. Comment cela va-t-il se passer dès lundi ? Qui permettra aux contribuables de rentrer ? Car si la porte reste ouverte, RDV ou pas tout le monde rentrera.

M. Yunta : La règle est claire, il ne doit y avoir aucune réception sans rendez-vous.

CGT : Lors de l'audio-conférence du 29 avril 2020, le Directeur Général a précisé qu'un travail était mené sur le « co-browse » quand est-il aujourd'hui ?

M. Augier : Cette possibilité serait effectivement une bonne chose, mais nous n'avons toujours pas de nouvelle

CGT : Quid des masques pour les contribuables reçus ?

M. Yunta : Il n'y aura pas d'obligation de port du masque puisqu'il n'est pas obligatoire dans l'espace public.

Dr Martinot : l'obligation du port du masque a été écarté par le gouvernement par manque de moyen mais les médecins sont formels, il faut en porter un en permanence.

M. Augier : le CHSCT a acté l'achat de visières, nous les avons commandées et elles seront pour les agents qui feront de l'accueil (filtrage de l'accueil).

CGT : Quid de la manipulation de papiers obligatoire en réception durant la période de campagne IR (par exemple comment aider à remplir une 2044 sans manipuler différents documents ?)

M. Augier : Le papier n'est pas vecteur de transmission. Il faut se laver les mains et utiliser le gel.

Le Dr Martinot passera sur les sites pour voir si les règles de distanciation sont respectées.

7) Concernant les ventilateurs :

CGT : Les ventilateurs et climatisations sont à proscrire. Or très bientôt, nous allons être confrontés au problème de chaleur dans les bureaux. Qu'envisagez-vous ? D'expérience, les préconisations concernant les modifications des horaires (plages fixes...) en temps de canicule sont mises en place plusieurs jours après l'arrivée des grosses chaleurs.

M. Augier : Pour les climatisations, il y aura vérification des filtres. Il ne faudra pas utiliser de ventilateurs cet été. Nous devons apprendre à faire sans.

En cas de canicule, il n'y a pas de changement par rapport au plan prévu habituellement sauf qu'avec le Covid, les ventilateurs ne devront pas être utilisés.

Dès qu'il fait chaud, les chefs de service doivent appliquer la note.

La CGT Finances Publiques demande qu'une réflexion soit menée en amont et des réponses apportées car les agents sont inquiets.

La situation dans les services est ubuesque et tendue. Beaucoup de locaux sont inappropriés à cette crise sanitaire. Qu'en sera-t-il quand tous les agents seront revenus ?

Les agents qui ne peuvent pas être en télétravail et dont le retour est jugé précoce au vu des consignes sanitaires et de l'organisation de la distanciation dans les locaux sont positionnés en ASA, car c'est bien l'administration qui fait ce choix de ne pas les accueillir et de ne pas les mettre au télétravail. Mais des jours d'ARTT ou de congés seront ponctionnés : C'EST INADMISSIBLE !!

Les agents sont inquiets pour leurs conditions sanitaires, en colère pour leurs congés volés.

C'est le triste constat depuis le déconfinement qui remonte à la CGT Finances Publiques.

Vos représentants CGT Finances au CHSCT de l'Yonne

Nathalie ARNASSAND - Pascal DUPUIS

Emilie BONNET - Caroline GERMAIN

Bulletin d'adhésion

Syndicat national CGT Finances Publiques

NOM :

Prénom :

Date de naissance : .. / .. /

Catégorie : **Grade :** **Échelon :**

Filière fiscale Filière publique :

Adresse administrative :

.....

Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative Adresse personnelle (préciser)

.....

.....

Tél. :

Mel :

Date : .. / .. / **Signature :**

